



Communiqué de presse  
Grenoble, le 25 octobre 2017

## **DEMENAGEMENT DE L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (ESPE)**

### **LE JUGE A TRANCHE SUR LE PRIX, LE PROJET DE L'UGA PEUT SE REALISER**

**Au terme d'une procédure initiée au début d'année 2017, le tribunal de grande instance de Grenoble a rendu sa décision concernant le prix de vente du terrain de l'ancien ESPE. Aligné avec le montant de la délibération du Département, le prix de vente est ainsi fixé à 9,4 millions €. Cette décision va permettre la réalisation du projet de déménagement de l'ESPE porté par l'Université Grenoble Alpes.**

#### **Le juge tranche en faveur du montant de l'offre faite au Département**

La décision du juge de l'expropriation en 1<sup>ère</sup> instance permet de résoudre le différend sur le prix de vente de ce terrain.

Le Département avait voté, le 22 juillet 2016 puis confirmé le 27 janvier 2017, une délibération adoptant le principe de cession d'un terrain dont il est propriétaire à la société immobilière grenobloise SAFILAF, pour un montant de 9,4 millions €, qui était la meilleure offre proposée.

Or, le 27 janvier, la société d'aménagement grenobloise espace sud (SAGES) avait décidé de préempter le bien immobilier pour un montant de 5,2 millions € engageant alors un recours judiciaire.

*« Je suis heureux de ce dénouement judiciaire, qui va permettre la réalisation du projet du nouvel ESPE. C'est important que l'Université Grenoble Alpes puisse poursuivre son développement grâce à ce travail de confiance avec le Département »* explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département

#### **La vente va permettre de concrétiser le projet de l'Université de Grenoble Alpes**

Actuellement installée à Grenoble sur ce terrain appartenant au Département, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education a pour projet de déménager sur le campus de Saint-Martin d'Hères pour la rentrée 2020. Le Département avait décidé d'accompagner l'Université Grenoble Alpes dans son projet de relocalisation de l'ESPE grâce à un financement de 6 millions d'euros. La vente du terrain va permettre de débloquer cette aide, sans quoi il était impossible d'obtenir un permis de construire pour le nouveau bâtiment. Rendu en 1<sup>ère</sup> instance, ce jugement est exécutoire immédiatement.

Il est prévu que l'acheteur permette à l'ESPE d'occuper les espaces dont l'Ecole a besoin pour poursuivre ses missions de formation des enseignants jusqu'à son départ.

*« Je me réjouis que le projet de relocalisation sur le campus de Saint-Martin d'Hères se concrétise. C'est l'aboutissement du projet de cluster de l'éducation offrant aux futurs professeurs des écoles et enseignants, une synergie avec le campus et de meilleures conditions d'études. Enfin cela permet à notre université de rationaliser ses coûts de fonctionnement en réduisant les m2 occupés ».* déclare Lise Dumasy, Présidente de l'Université Grenoble Alpes.